



FICHE DE POSTE

DETAIL DU POSTE	
Identification du poste	Chef de Division de la Recherche Scientifique
Lien hiérarchique	Pôle de la Recherche Scientifique, de la Coopération et du Partenariat
MISSION	
<ul style="list-style-type: none">▪ Mettre en œuvre les actions de promotion, de développement, et de suivi-évaluation des activités de recherche	
TACHES	
<ul style="list-style-type: none">▪ Elaborer et mettre en œuvre les programmes de recherche de l'université et assurer leur suivi-évaluation en cohérence avec les orientations de la politique nationale de recherche et d'innovation ;▪ Superviser l'élaboration et l'exécution des contrats de recherche de l'université ;▪ Superviser et piloter les structures de recherche de l'université et assurer le suivi de leurs travaux ;▪ Superviser les opérations d'accréditation des structures de recherche de l'université ;▪ Mettre en place les actions visant la valorisation des résultats de recherche de l'université ;▪ Préparer le projet de répartition des subventions allouées à la recherche ;▪ Coordonner la répartition des moyens financiers alloués par l'université aux programmes, projets et structures de recherche et assurer le suivi des réalisations ;▪ Elaborer les plans d'action et les bilans des réalisations des activités de recherche de l'université ;▪ Mener les actions de fédération des moyens et d'optimisation d'utilisation des ressources entre l'ensemble des intervenants dans le domaine de la recherche de l'université ;▪ Superviser les opérations d'évaluation des résultats et de la qualité de la recherche au niveau de l'Université ;▪ Mener des activités de veille scientifique, technologique et d'intelligence économique ;▪ Recueillir, organiser et diffuser les informations liées aux activités de la recherche scientifique et de l'innovation de l'université et les mettre à la disposition du département de tutelle.	
CHAMPS DES RELATIONS	
<ul style="list-style-type: none">▪ Toutes les relations hiérarchiques dans le sens ascendant, descendant et horizontal de l'organigramme en vigueur.	
OBLIGATIONS PROFESIONNELLES ET RELATIONNELLES	
<ul style="list-style-type: none">▪ Avoir une assiduité exemplaire ;▪ Avoir un sens de responsabilité et de disponibilité permanente ;▪ Avoir un sens d'objectivité et d'impartialité ;▪ Etre un responsable de contact, de dialogue et de collaboration ;▪ Avoir un esprit d'équipe, de maîtrise de soi et de tolérance ;▪ Avoir un esprit d'observation, d'initiative, d'analyse et de synthèse.	



